



## **FLASH INFOS**

**4ème Trimestre 2013**

### ◆ **CEREMONIE DES VOEUX**

Le Maire et le Conseil Municipal  
de MARIGNY LE CAHOUE



ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie organisée,  
à l'occasion de la **NOUVELLE ANNEE**

**Samedi 11 Janvier 2014 à 18h00**

à la Salle des Fêtes (derrière la Mairie) 8 rue Bernard Roy.

Chaque foyer a reçu une invitation et un coupon d'inscription. Merci aux personnes qui  
auraient été oubliées, de le signaler à la Mairie.

### ◆ **MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE** (*permanences habituelles*)

#### **Le Secrétariat de la Mairie est ouvert :**

Lundi de 9H00 à 12H30

Jeudi de 9H00 à 12H30

**Tél/Fax : 03.80.97.21.42**

Secrétaire de Mairie : Mme GERBENNE  
Fabienne

**Permanence du Maire :** Lundi de 18H00  
à 19H00

#### **L'Agence postale communale est ouverte :**

Lundi de 8H30 à 12H30

Mardi de 8H30 à 12H30

Jeudi de 8H30 à 12H30

Samedi de 9H00 à 12H00

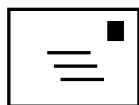
Adjoint administratif : Mme TOBIET Céline

**Tél : 03.80.97.34.49**

### ◆ **LA POSTE – AUGMENTATION DES TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014**

Les tarifs postaux seront les suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Courrier (lettre)	0.66€ jusqu'à 20g	Ecopli :	0.59€ jusqu'à 20g
(J + 1)	1.10€ jusqu'à 50g	(J + 4)	0.87€ jusqu'à 50g
	1.65€ jusqu'à 100g		1.20€ jusqu'à 100g
Lettre verte	0.61€ jusqu'à 20g		
(J + 2)	1.02€ jusqu'à 50g		
	1.55€ jusqu'à 100g		



Pour les lettres supérieures à 100g, merci de vous adresser à l'Agence Postale Communale.

### ◆ **VACANCES DE NOEL : FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

L'Agence Postale Communale sera **fermée** : du **jeudi 26 décembre 2013** au **mardi 31 décembre 2013 inclus**. Réouverture de l'Agence Postale Communale **jeudi 2 janvier 2014**.

#### ◆ FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie sera **fermé** : **jeudi 26 décembre 2013 - jeudi 02 janvier 2014**  
**lundi 20 janvier 2014 (journée de formation).**

En cas d'urgence, s'adresser chez le Maire.

**Le Maire ne fera pas de permanence en Mairie, de 18h à 19h, les lundis 23 décembre et 30 décembre 2013.**

#### ◆ SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La Commune de MARIGNY LE CAHOUET dispose d'un site internet consultable à l'adresse [www.marigny-le-cahouet.fr](http://www.marigny-le-cahouet.fr). Vous pourrez y trouver le présent Flash Infos ainsi que divers renseignements, et faire part de vos remarques et suggestions à la Mairie de MARIGNY LE CAHOUET. Les associations communales peuvent communiquer à la Mairie toutes informations utiles concernant leurs manifestations ou activités, pour insertion sur ce site.

#### ◆ INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale, **pour l'année 2014**, seront reçues en Mairie **jusqu'au 31 décembre 2013, délai de rigueur, dans la boîte aux lettres de la Mairie**. Il est cependant conseillé de ne pas attendre les derniers jours, pour effectuer cette démarche. Si vous le pouvez, merci de vous présenter en Mairie, muni d'une pièce d'identité ou de votre livret de famille, et d'un justificatif de domicile, le plus tôt possible. Le formulaire d'inscription peut être demandé à la Mairie ou imprimé après téléchargement sur le site : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

A noter que les ressortissants européens peuvent également se faire inscrire, car ils peuvent voter pour les élections municipales et les élections européennes. Le formulaire d'inscription est différent de celui des électeurs français, mais il peut également être téléchargé.

#### ◆ ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

#### Les sites internet consultables pour connaître les nouvelles modalités :

- Ministère de l'Intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)
- Préfecture : [www.bourgogne.gouv.fr](http://www.bourgogne.gouv.fr) ou [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)
- [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

#### ◆ RECENSEMENT MILITAIRE

Les Français (**filles et garçons**) doivent se présenter en Mairie pour le recensement du Service National, **à la date de leur seizième anniversaire**, munis du livret de famille. Il est rappelé que le recensement militaire est **obligatoire**, même pour les filles. En cas d'empêchement, les parents peuvent se présenter en Mairie, à la place de leur(s) enfant(s).

**Au cours de l'année 2014, seront recensés les garçons et les filles nés en 1998.**

#### ◆ LIVRAISON GRATUITE A DOMICILE DE MEDICAMENTS ET AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Ce service est réservé aux personnes âgées du village.

#### Liste des personnes bénévoles pouvant être contactées :

<b>COMMERE Florence</b>	8 rue Bernard Roy	Tél : 03.80.97.13.91
<b>CORTOT Béatrice</b>	4 Place des Marronniers	Tél : 06.83.25.68.69
<b>GERBET Christine</b>	8 rue de l'Axon	Tél : 03.80.97.21.70
<b>LACHAUME Paulette</b>	7 rue Bernard Roy	Tél : 03.80.97.00.47
<b>MORETTI Emmanuelle</b>	8 rue Bernard Roy	Tél : 03.80.97.08.51
<b>VAN ASSEL Isabelle</b>	Ferme de Cromot	Tél : 06.79.66.87.64

Pour tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser au secrétariat de la Mairie

## ◆ SAPINS ET ILLUMINATIONS DE NOEL



Comme chaque année, la Commune a commandé des sapins de Noël provenant directement du Morvan. Pour embellir les quartiers du village, à l'occasion des fêtes de fin d'année, des sapins ont été disposés dans chaque quartier et leur décoration est laissée à l'appréciation de chaque personne du quartier. Merci aux enfants et parents qui acceptent bien volontiers de décorer les sapins.

**Mercredi 11 décembre** : confection de coloriage par les enfants et décoration des sapins sur la place du village.



**Vendredi 13 décembre** : mise en marche des illuminations devant près de 60 enfants venant du pôle scolaire à l'invitation de la Municipalité et des enseignants. Le Père Noël a accompagné le cortège pendant la retraite aux flambeaux et l'illumination des sapins. Ensuite, à la salle des fêtes, un goûter a été servi aux enfants et un vin chaud aux parents, avec des gâteaux dont certains ont été confectionnés par les parents. Remerciements aux parents. C'est la première fois que la retraite aux flambeaux sillonne le village. Cela a plu aux enfants et semble être une idée à conserver.





## ◆ REPAS OFFERT AUX AINES DU VILLAGE



Le repas offert par la Municipalité aux aînés du village, âgés de 65 ans et plus, en résidence principale ou secondaire ou inscrit sur la liste électorale, s'est déroulé dimanche 24 novembre à partir de 12h30, à la salle des fêtes. 23 invités et 6 membres du conseil municipal se sont retrouvés autour d'une table préparée et servie par l'équipe municipale. Le repas a été confectionné par la Boucherie Charcuterie Chargueros de Venarey-Les Laumes. Ce repas permet aux anciens de se retrouver le temps d'un après-midi convivial. Remerciements aux participants.

## ◆ REDEVANCE DES DECHETS MENAGERS PERCUE PAR LA COPAS

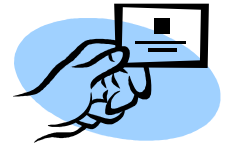
Il est demandé aux personnes qui arrivent ou quittent la Commune, de le faire savoir à Mairie, le plus rapidement possible. En effet, ces informations permettent une bonne tenue du fichier des redevables de la redevance des déchets ménagers, perçue par la Communauté de Communes (COPAS) de Venarey-les Laumes. Sans ces renseignements une facturation du tarif plein sera effectuée (sans prorata temporis).

**Tél COPAS : 03.80.96.96.45 ou 03.80.96.06.83**



## ◆ DECHETTERIE DE VENAREY-LES LAUMES

Les cartes d'accès à la déchetterie de VENAREY-LES LAUMES sont délivrées par la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine (COPAS) Avenue Jean Jaurès – Cour de l'Hôtel de Ville – 21150 VENAREY-LES 03.80.96.96.45 – Fax : 03.80.96.06.37.



Horaires d'ouverture de la déchetterie de VENAREY LES LAUMES

VENAREY LES LAUMES	HORAIRE D'ETE (1 <sup>er</sup> avril au 30 sept)	HORAIRE D'HIVER (1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)
LUNDI	14h à 19h	14h à 17h
MERCREDI	14h à 19h	14h à 17h
VENDREDI	14h à 19h	14h à 17h
SAMEDI	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h

## ◆ CONTENEURS POUR LA COLLECTE DU VERRE

Trois conteneurs pour la collecte du verre sont disponibles sur le territoire de MARIGNY LE CAHOUE, à savoir :  
1 conteneur sur le petit parking rue du Canal  
1 conteneur au port du canal  
1 conteneur près de la salle des fêtes

**Pour rappel, ces conteneurs sont destinés à recevoir exclusivement des bouteilles en verre, sans leur bouchon.**

Ne doivent pas être déposés dans ces conteneurs, les vitres de fenêtres, les récipients de cuisine en verre, pyrex... tout ce qui est en verre mais ne passe pas à travers des hublots des conteneurs. Ces éléments doivent être emportés à la déchetterie de VENAREY-LES LAUMES.

Les sacs en plastiques, les cartons, les cagettes ne doivent pas être déposés au pied des conteneurs.

Les sacs en plastique vont dans la poubelle marron.

Les cartons vont dans la poubelle jaune ou à la déchetterie.

Les cagettes vont à la déchetterie.

## ◆ CIMETIERE COMMUNAL

Pensez à vous renseigner auprès de la Mairie ou de Mme COMMERE Florence, pour les échéances de vos concessions de cimetière, et à signaler le non renouvellement de celles-ci, selon le cas.

Rappel des tarifs : 30 ans : 153 € ) emplacement d'une tombe (1m X 2m)

50 ans : 200 € ) ou emplacement pour urne(s) (0.60m X 0.60 m)

**Pour les caveaux, il est obligatoire d'être en possession d'une concession cinquantenaire.**

Un espace cinéraire a été aménagé, dans le cimetière, pour accueillir les urnes, ou pour déposer les cendres des défunts. Il est situé au bout de l'allée centrale, à droite de la croix. Dans cet espace cinéraire, de petits emplacements de tombes individuelles, pour la dépose des urnes cinéraires, sont prévus. Les familles pourront les fleurir, les faire recouvrir d'un marbre ou petit monument. On y trouve également un jardin cinéraire : emplacement aménagé pour répandre les cendres des défunts, pour ceux qui ne désirent pas acquérir un emplacement.

A savoir toutefois qu'il ne sera pas vendu d'emplacement de 1m X 2m, pour la dépose d'une urne, mais que les familles, qui possèdent déjà une tombe, ont la possibilité de faire déposer une ou plusieurs urnes dans cette dite tombe.

Toute arrivée de corps ou cendres au cimetière doit être signalée à la Mairie, 48 heures à l'avance, par écrit. Il doit être mentionné les nom et prénom du défunt ou de la defunte, ainsi que l'emplacement déjà acquis par la famille, ou l'emplacement qu'elle souhaite acquérir pour l'inhumation. Le cimetière reste accessible aux visiteurs à pied.

## ◆ ETAT CIVIL DU 4ème TRIMESTRE 2013

Décès de Mr BROT Robert le 18 octobre 2013 à SEMUR EN AUXOIS

Décès de Mme COMPAROT Paulette le 11 novembre 2013 à SEMUR EN AUXOIS

Décès de Mr MALHERBE Jean le 21 novembre 2013 à MARIGNY LE CAHOUE

## ◆ RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le Monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie. Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang. Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.

### **Les causes du danger sont :**

- des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus
- une mauvaise aération du logement
- des fumées mal évacuées en raison d'un conduit d'évacuation bouché ou obstrué

### **Comment éviter les intoxications ?**

- faire vérifier chaque année vos installations par un professionnel (chaudières, chauffe-eau, cheminées, inserts, poêles, conduits d'aération)
- aérer votre logement même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air
- faire effectuer un ramonage mécanique des conduits et des cheminées au moins une fois par an

### **Que faire en cas de soupçon d'intoxication ?**

- aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- arrêter les appareils de combustion si possible
- évacuer les locaux et bâtiments
- appeler les secours : 112 (numéro unique d'urgence européen) – 18 (les pompiers) – 15 (Samu)
- ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel

## ◆ DOSSIERS D'URBANISME DU 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2013

CUb 021 386 13 M0009 Mme DEBORDES GILINSKI Valérie      certificat d'urbanisme opérationnel

**Légende :**  
DP = déclaration de travaux  
PC = permis de construire  
PD = permis de démolir  
CUa = certificat d'urbanisme d'information  
CUb = certificat d'urbanisme opérationnel

### **Monuments historiques situés dans notre village :**

- église inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques le 03/06/1927
- croix du XVI<sup>ème</sup> siècle inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques le 03/06/1927
- château inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 22/03/1929

Par conséquent, tous les travaux entrepris sur les maisons et autres bâtiments du village (périmètre de 500 mètres) sont soumis à autorisation d'urbanisme. Les dossiers d'urbanisme sont transmis, par la Mairie, à la D.D.T. de Montbard et à Mr l'Architecte des Bâtiments de France de Dijon, pour avis (les demandes de certificat d'urbanisme A ne sont pas transmises à l'Architecte).

***Tous les documents fournis dans le dossier (plans, photos, notes descriptives...) doivent être fournis en 4 exemplaires minimum.***

## ◆ PERMISSIONS DE VOIRIE ET AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Les travaux cités ci-dessous doivent faire l'objet d'une demande **préalable** déposée en Mairie, au moins **un mois** avant le début des travaux. Le formulaire spécifique est disponible au secrétariat de la mairie.

- Ouvrages et branchements particuliers : eau – assainissement – Télécom – gaz – EDF – autres
- Aqueducs et ponceaux
- Fosses – barrages – écluse
- Distributeurs de carburants
- Voies ferrées particulières
- Accès, portes et entrées charretières
- Modification d'un accès existant
- Excavation à ciel ouvert, carrières, souterrains, puits, citernes
- Passages inférieurs ou supérieurs
- Trottoirs



- Echafaudages, dépôts de matériaux
- Etalages, vente de produit de toute nature, chaises et tables de café
- Abattage d'arbres en bordure de voie
- Dépôt de bois
- Alignements haies sèches, clôtures
- Alignements haies vives
- Plantation en bordure des voies
- Ouvrages sur constructions assujettis à reculement : crépis ou rejointement – établissement d'un portail – exhaussement ou abaissement des murs et façades – réparation chaperons de mur et dalles de recouvrement - revêtements des façades – ouverture ou suppression de baies
- Saillies et travaux sur constructions en bordure des voies : soubasements – colonnes fenêtres contrevents – tuyaux et cuvettes, grilles de fenêtres – socles de devantures – balcons – saillies de toiture – lanternes – enseignes – attributs – auvents et marquises – bannes (stores) – corniches – châssis basculants – marches et saillies au sol – portes et volets

## ◆ REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS



**Monument avant travaux**



**Monument après travaux**

Comme vous avez pu le constater, les travaux de réfection du Monument aux Morts sont terminés. Ils ont été réalisés par l'entreprise LP3 Construction de Semur en Auxois pour un montant de 7165.00€. Une souscription publique avait été lancée auprès de la Fondation du Patrimoine et diverses subventions ont été sollicitées par la Municipalité.

## ◆ ANALYSES D'EAU

Les résultats complets des analyses d'eau sont consultables en Mairie.

Analyse N°00088582 Point de prélèvement : Mairie

Conclusion sanitaire : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter la teneur en chlore élevée qu'il conviendra de réguler.

Analyse N°00088581 Point de prélèvement : robinet réservoir

Conclusion sanitaire : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

◆ **CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS ET RESERVATIONS DE SALLE**  
**2014**

**Réunion du 2 Décembre 2013 :**

Présents : SKLADANA Eric- MARIE Catherine - MORETTI Emmanuelle - BERNERON Christian  
 SQUARCIAFICO Martine représentée par MORETTI Emmanuelle

Absents excusés : CORTOT Béatrice - MOULINOT Denis

Absents : COMMERE Florence - DERAÏN Louis - BARDEY Alain - GUYOT Sébastien - FRAÏZE Alain  
 SOURBELLE Alain - BLANCHET Georgette

Jour	Date	Occupant	Objet	Lieu
Mardi	31-déc-13	particuliers	Repas	salle des fêtes
Samedi	11-janv.	Municipalité	cérémonie des vœux à 18h00	salle des fêtes
Dimanche	12-janv.	F.R. Club Avenir	brûlage des sapins à 17h00	aire de jeux
Dimanche	9-févr.	ADEL	Loto	salle St Exupéry Semur
Samedi	1-mars	Association Souhey	repas Paella dansante	salle des fêtes
Samedi	16-mars	F.R. Club Avenir	Karaoké	salle des fêtes
Jeudi	8-mai	Municipalité	cérémonie du 8 mai à 11h30	Monument aux morts
Samedi	17-mai	F.R. Club Avenir	repas Paella	salle des fêtes
Week-end	31-mai	particuliers	Repas	salle des fêtes
Week-end	7-8 juin	particuliers	Repas	salle des fêtes
Dimanche	6-juil.	ADEL	vide-grenier Fête de l'été	Place du village et rues
Lundi	14-juil.	Municipalité	repas destiné aux habitants	salle des fêtes
Week-end	23-24 août	particuliers	Repas	salle des fêtes
Dimanche	5-oct.	Municipalité	16ème Fête de l'Automne	Place et rues du village
Vendredi	7-nov.	F.R. Club Avenir	assemblée générale	salle des associations
Mardi	11-nov.	Municipalité	cérémonie du 11 novembre à 11h30	Cimetière + Monument
Dimanche	23-nov.	Municipalité	repas offert aux aînés du village	salle des fêtes
Vendredi	12-déc.	Municipalité	mise en route des illuminations	Place + salle des fêtes
Dimanche	14-déc.	ADEL	assemblée générale	salle des associations

*Le Maire et les membres du Conseil Municipal,*  
*ainsi que le personnel communal,*  
*vous expriment leurs **meilleurs vœux**, pour 2014.*

Le Maire – Eric SKLADANA